



## AVIS DE RECRUTEMENT

---

**Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**

**Direction Générale des Finances Publiques**

**Département des Yvelines**

**AVIS**  
***de recrutement au titre de l'année 2022***  
***d'agents techniques des Finances publiques***

- - - - -

En application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du 17 octobre 2022, est organisé, au titre de l'année 2022, par la direction générale des Finances publiques, le recrutement sans concours d'agents techniques des finances publiques (département des Yvelines).

### **I - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Il s'agit des conditions générales requises pour l'accès aux emplois publics de l'Etat :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique :
  - aptitude physique : avoir un état de santé qui permet d'exercer effectivement les fonctions pour lesquelles on est candidat ;
  - jouir de ses droits civiques ;
  - ne pas avoir subi de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
  - être en situation régulière au regard des obligations militaires.

### **II - NOMBRE DE PLACES OFFERTES ET DATE PREVUE DU RECRUTEMENT**

Le nombre total d'emplois à pourvoir est fixé à : 1.

Le recrutement est organisé pour prendre effet **le 30 décembre 2022**

### **III - NATURE DES MISSIONS À EXERCER**

Activités principales, notamment :

**Mise à jour du plan cadastral** : L'assistant-géomètre cadastrateur participe aux opérations de levée des nouvelles constructions sur le terrain : cette activité comporte l'utilisation d'appareils de mesure, la réalisation de levés topographiques...etc.

#### **Confection du plan :**

Dans le cadre d'une procédure de remaniement, l'assistant-géomètre cadastrateur travaillera aux différentes étapes de la confection de plan neuf et plus particulièrement à la phase de levé sur le terrain ;

Dans le cas d'un chantier réalisé par procédé terrestre :

- opérations de levé à l'appareil ou au GPS ;

Dans le cas d'un chantier réalisé par photogrammétrie :

- travaux de stéréo préparation (utilisation du GPS, matérialisation des points...);  
- opérations de post-complètement.

#### **Travaux de bureau :**

Outre les travaux de terrain, l'assistant-géomètre cadastrateur intervient également dans les travaux de bureau tant pour la mise à jour du plan que pour sa confection.  
- L'assistant-géomètre cadastrateur prépare les documents nécessaires aux travaux de levé sur le terrain (fiches Lascot, extraits de plan, etc) ;

- Dans le cadre de la mise à jour du plan, il apporte une aide ponctuelle aux travaux de report dans PCI image et PCI vecteur.

- Dans le cadre de la procédure de remaniement, il prépare, organise et assure le suivi des opérations de délimitation ; il prépare, organise et assure le suivi des opérations de communication ; il saisit les parcelles nouvelles dans MAJIC.

### **IV – COMPETENCES ET APTITUDES ATTENDUES**

Savoirs et savoir-faire : savoir organiser son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites ;

savoir-être : être organisé, rigoureux, méthodique et pragmatique ; être autonome dans son travail ; avoir le sens du travail en équipe ; être réactif ; avoir le sens du contact.

### **V – LIEU D'EXERCICE DE L'EMPLOI**

L'emploi est exercé en résidence administrative sur Versailles au 12, rue de l'Ecole des Postes.

### **VI – PERIODE DE RETRAIT ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les candidats devront prendre contact avec le service des ressources humaines de la Direction des Finances Publiques des Yvelines : 16 avenue de Saint Cloud Versailles, [ddfip78.ppr.formationprofessionnelle@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:ddfip78.ppr.formationprofessionnelle@dgifp.finances.gouv.fr), M. Frédéric Rault 01 30 84 57 81.

Le dossier de candidature comporte notamment :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité justifiant de la nationalité. Les candidats doivent posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (*carte nationale d'identité recto/verso, passeport...*);
- la photocopie d'une pièce justifiant de la situation au regard des obligations militaires. Seuls les candidats entre leur 16ème anniversaire et la veille de leur 25ème anniversaire sont tenus de justifier leur situation (certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté, attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC...) **Les candidats âgés de 25 ans et plus au jour de la constitution du dossier de candidatures sont dispensés de cette justification (loi n°2015-917 du 28 juillet 2015).**
- le cas échéant, le(s) certificat(s) de travail correspondant aux emplois précédemment occupés indiquant les périodes et la nature de l'emploi ;
- la photocopie du permis de conduire.

La date d'ouverture des inscriptions auprès de la direction locale des finances publiques des Yvelines est fixée au **25 octobre 2022**.

La date limite de dépôt du dossier de candidature auprès de la direction locale des finances publiques des Yvelines est fixée au **25 novembre 2022**.

Les dossiers des candidats seront examinés par une commission de sélection. Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien de sélection les candidats préalablement retenus par la commission à l'issue de l'examen des dossiers.

## **VII - ORGANISATION DU RECRUTEMENT**

L'organisation du recrutement est fixée par le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010.